

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 avril 2008

L'an deux mil huit, le jeudi 10 avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Neung sur Beuvron se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L-121-10 et L-122-5 du code des communes.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Michel LEGOURD ; Yasmine BRUNET, secrétaire de mairie et les conseillers municipaux : Jean-François GIRARD, Claude HENRY , Marie-Thérèse LEGOURD, Catherine ANDRE, Jean Vincent BONNIN, Arnaud CORBEAU, Christiane COSSE, Maurice DELANOUE, Jean-Michel DOUSSELIN, Lucien DUCHESNE, Sophie FOUCHER, Annick LELIEVRE, Laurent MAYOT, Benoît MORCHOINE.

Président : Michel LEGOURD.

Secrétaire : Annick LELIEVRE.

ORDRE DU JOUR :

- Vote des budgets 2008,
- Vote des taxes,
- Tarifs de l'eau et de l'assainissement,
- Questions diverses et informations.

SEANCE OUVERTE AU PUBLIC.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR :

Vote des budgets

* CCAS

Le conseil décide que les bons pour les personnes âgées seront envoyés en une seule fois pour Noël et qu'ils seront donnés cette année à toute personne de 71 ans et plus, l'année prochaine à toute personne de 72 ans et plus et ceci jusqu'à arriver à un âge bénéficiaire de 75 ans. Le montant total des bons est maintenu à 32 € par personne et par an.

Le budget est voté à l'unanimité et s'équilibre à la somme de 34 760 € en section fonctionnement.

*LOGEMENTS SOCIAUX

Le budget est voté à l'unanimité et s'équilibre :

- en section fonctionnement à 12 900 €.
- En section investissement à 16 460 €

***CAMPING**

Le budget est voté à l'unanimité et s'équilibre :

- en section fonctionnement à 47 000 €.
- En section investissement à 129 734 €.

***EAU**

Le budget est voté à l'unanimité et s'équilibre :

- en section fonctionnement à 55 490 €.
- En section investissement à 197 239 €.

***ASSAINISSEMENT**

Le budget est voté à l'unanimité et s'équilibre :

- en section fonctionnement à 43 722 €.
- En section investissement à 152 443 €.

***LOTISSEMENT DE LA BASINIÈRE**

Le budget est voté à l'unanimité et s'équilibre :

- en section fonctionnement à 38 355 €.
- En section investissement à 35 631 €.

***BUDGET GENERAL**

Le budget est voté à l'unanimité et s'équilibre :

- en section fonctionnement à 1 096 851 €.
- en section investissement à 994 981 €.

Vote des taxes

Les taux votés en 2007 sont reconduits à l'unanimité :

- taxe d'habitation : 17,18%
- taxe foncier bâti : 29,66%
- taxe foncier non bâti : 69,31%

Tarifs de l'eau et de l'assainissement

Le conseil décide d'augmenter les taxes de raccordement, elles passeront de 300 € à 600 €.

Il est institué un abonnement pour l'assainissement d'un montant de 7.80 € annuel.

L'abonnement eau est augmenté et sera de 7.80 € annuel.

Questions diverses et informations

Jean-François GIRARD suggère de voter le budget au mois de janvier plutôt qu'au mois de mars sauf en année électorale. Cette idée est adoptée par tous.

La séance est levée.

Le maire et les conseillers municipaux ont signés.